

De : BABAZINOV [<mailto:michelbabaz@free.fr>]

Envoyé : mercredi 3 mai 2017 16:53

À :

Objet : RE : BREVET = DUPERIE.

Rebonjour.

C'est vous qui avez entamé la discussion et j'ai le regret de vous dire que ces échanges de mails seront en bonne place dans mon site mais que par gentillesse votre boîte mail n'apparaîtra pas. Pour ce qui est de mon temps je sais le gérer et si le vôtre le permet vous pouvez toujours m'indiquer tous les points qui vous apparaissent erronés afin que je puisse procéder aux modifications. D'avance je vous en remercie.

De :

Envoyé : mercredi 3 mai 2017 14:54

À : BABAZINOV

Objet : RE: RE : BREVET = DUPERIE.

Monsieur Babaz,

Inutile d'aller plus loin dans cette correspondance. Nous sommes irréconciliables. Votre temps comme le mien est bien trop précieux. Je ne souhaite pas que nos échanges soient publiés sur votre site. Cordialement,

De : BABAZINOV [<mailto:michelbabaz@free.fr>]

Envoyé : mercredi 3 mai 2017 14:12

À : **Objet :** RE : BREVET = DUPERIE.

Bonjour Monsieur .

Je vous remercie de participer à l'amélioration de mon site , mais ce que vous m'indiquez ce ne sont que des détails d'ordre administratif mais vous ne répondez pas sur le fond.

J'aurais aimé que vous fassiez un commentaire sur les points suivants :

- a) au courrier que m'a adressé le [conseil en Brevets](#) et en ne reprenant qu'un passage « *l'objectif est de vendre le plus de brevets possible, même s'il s'agit de l'extincteur à confettis* »
- b) Sur le fait que les examinateurs de Brevets (OEB) dont le salaire moyen est de [11.000 € net d'impôts](#) se sont mis en grève pour protester contre les consignes reçues de favoriser l'octroi des titres de brevets [pour tout et n'importe quoi](#).....
- c) D'investir dans des frais de Brevets comme dans mon cas de l'ordre de 60.000 € pour s'entendre dire par la justice que [3 des 4 Brevets](#) cédés en licence n'ont pas été délivrés et publiés - comme de devoir payer [100.000 € pour défendre le Brevet](#) de ma CLE à GAZ qui me rapporte 15.000 € par AN ou de mon ami [Mr MARTINEZ](#) qui vient de décéder et [Mr MURAT](#) dont la propriété industrielle a ruiné leur vie...

Comme vous me semblez être un fonctionnaire dynamique il serait bien que comme les examinateurs de l'O.E.B. vous lanciez un mouvement de grève pour demander à ce que dans les Frais de Brevets il y ait une assurance Juridique qui assure la défense des inventeurs indépendants spoliés.

Aussi pour terminer je vous remercie de m'indiquer les « erreurs » que vous avez relevées et me donner votre accord pour que je diffuse ce mail avec vos coordonnées dans mon site afin que les inventeurs puissent vous contacter pour tous renseignements d'ordre administratif.

Recevez Monsieur mes salutations.

De :

Envoyé : mercredi 3 mai 2017 09:43

À : BABAZINOV

Objet : RE: RE : BREVET = DUPERIE.

Bonjour,

Censure prévisible mais merci d'avoir pris la peine de ma répondre.

Je vous réitère toutefois le manque de sérieux de la plupart de vos allégations.

Vous avez le droit de penser que le droit des brevets méritent des améliorations (je le pense aussi !) d'où une critique constructive mais votre discours est décrédibilisé par vos approximations et une maîtrise fragile du droit de la propriété intellectuelle.

- 1- Le délai de publication est de 18 mois...avant cette échéance, la demande n'est pas accessible sur nos bases
- 2- Lier « publication » et mondialisation est une absurdité !
- 3- Affirmer que vous ne pouvez pas exploiter et divulguer une invention avant 24 mois est une affirmation infondée...vous pouvez exploiter et divulguer votre invention dès réception de la notification d'autorisation de divulgation et d'exploitation (courrier adressé par l'INPI lorsque votre demande est libérée par la DGA) soit dans la plupart des dossiers : 15 jours après le dépôt.

Je pourrais continuer ainsi sur presque tous les points de votre article...

C'est très dommage parce que votre initiative de site pour « aider » les inventeurs indépendants avec des retours d'expérience est intéressante...encore ne faut-il pas tomber dans un discours démagogique et idéologiquement orienté.

Exutoire de frustrations parfois légitimes quand une décision (de justice) n'est pas conforme à ses attentes.

Bonne journée à vous.

De : BABAZINOV [<mailto:michelbabaz@free.fr>]

Envoyé : mardi 2 mai 2017 14:27

À :

Objet : RE : BREVET = DUPERIE.

BABAZ Michel - 24, rue du Serre-Paix - Les Balcons de Briançon - 05100 BRIANCON — T 04.92.20.25.79 —

Vous avez laissé un commentaire dans le forum de mon site www.inventerapasrever.com que j'ai retiré puisque celui-ci n'apporte rien à l'inventeur indépendant.

Aussi en réponse je vous demanderai de lire attentivement mon site et les pièces jointes et le [courrier reçu d'un conseil en Brevet](#) qui lui, reconnaît je cite :

« votre site constitue une des seules sources d'informations fiables actuellement sur le sujet »

Je comprends que vous défendiez votre emploi quant à moi je défends les inventeurs trop souvent naïfs.

Cordialement